



Le programme InvestEU 2021-2027

Le **programme InvestEU** est une nouveauté du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (UE) 2021-2027. Il a pour vocation de **remplacer le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)**, alias « Plan Juncker » et de rassembler dans un même programme différents instruments financiers de l'UE. Son objectif est de soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe.

Le texte du programme InvestEU a fait l'objet d'un accord politique interinstitutionnel provisoire au printemps 2019. Cependant, certains éléments doivent encore être négociés notamment la question du budget.

I. Les objectifs du programme InvestEU

▪ Les objectifs généraux

Le programme InvestEU doit soutenir la compétitivité de l'Union (y compris l'innovation et la numérisation) ainsi que la durabilité et la croissance de l'économie européenne. Il doit également contribuer à la résilience et à l'inclusion sociale au sein de l'UE ainsi qu'à l'intégration des marchés des capitaux de l'Union.

Plus spécifiquement, le programme Invest EU poursuit les buts suivants :

- Soutenir les opérations de financement et d'investissement dans les **infrastructures durables** ;
- Soutenir les opérations de financement et d'investissement dans la **recherche, l'innovation et la numérisation** ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des financements pour **les PME et les entreprises de taille intermédiaire** ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des microfinancements et des financements pour les **entreprises sociales** et soutenir les opérations de financements et d'investissement liées à **l'investissement social** et au renforcement des **compétences**.

▪ Les quatre domaines d'investissements

Le programme InvestEU, pour atteindre ces objectifs, opère par l'intermédiaire de quatre volets :

- **Infrastructures durables** : Ce volet recouvre l'investissement durable dans les infrastructures, équipements et actifs mobiles dans les domaines des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique, de l'approvisionnement en matières premières et de leur transformation, de l'espace, des océans et de l'eau, des déchets, de la nature et autres infrastructures environnementales.
- **Recherche, Innovation et Numérisation** : ce volet recouvre les activités de recherche et d'innovation, le transfert des résultats de la recherche vers le marché, la démonstration et le

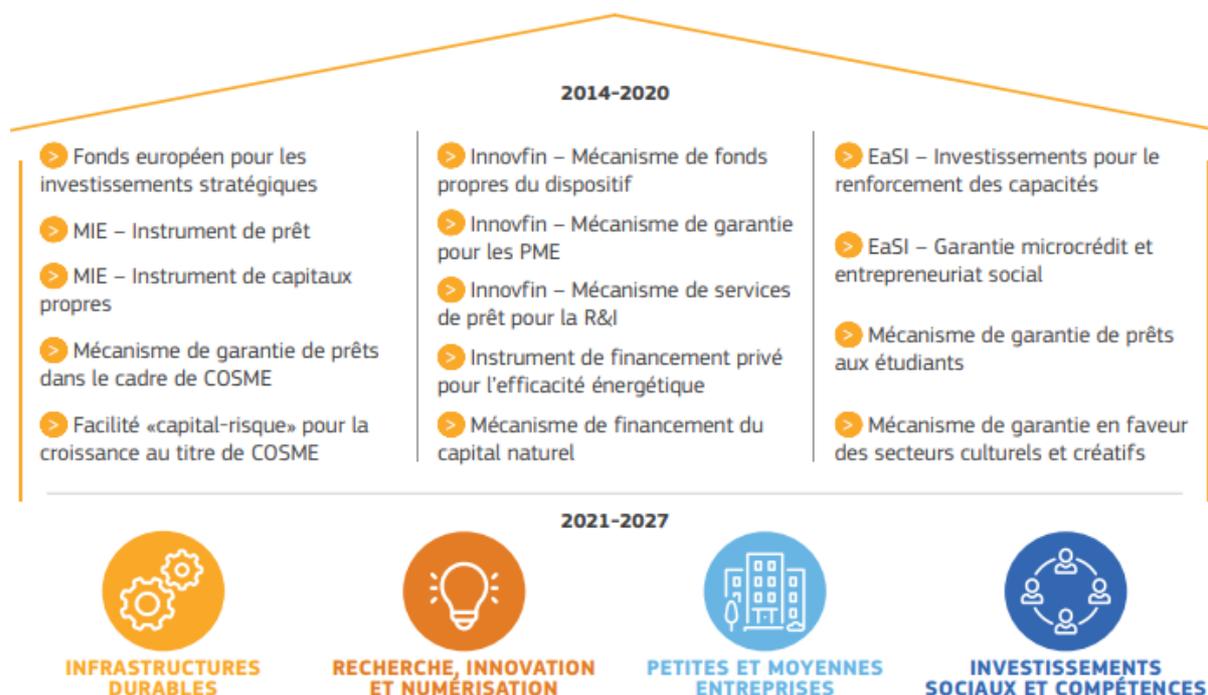
déploiement de solutions innovantes et le soutien au développement des entreprises innovantes autres que des PME, ainsi que la numérisation de l'industrie européenne.

- **PME** : ce volet concerne la disponibilité et l'accessibilité des financements pour les PME et, dans les cas dûment justifiés, les petites entreprises de taille intermédiaire.
- **Investissements sociaux et compétences** : ce volet recouvre le microfinancement, le financement des entreprises sociales et l'économie sociale; les compétences, l'éducation, la formation et les services connexes; les infrastructures sociales (y compris le logement social et le logement étudiant); l'innovation sociale; les soins de santé et de longue durée; l'inclusion et l'accessibilité; les activités culturelles à visée sociale; et l'intégration des personnes vulnérables, y compris les ressortissants de pays tiers.

▪ **Le rassemblement des instruments financiers de l'UE dans un programme unique**

Le programme InvestEU a également pour objectif de **rassembler** plusieurs instruments financiers actuels au **sein d'une même structure**. Ainsi, la volonté de la Commission européenne est d'étendre le modèle du plan Juncker qui a déjà fait ses preuves, **d'exploiter davantage les fonds européens** et d'aider les Etats membres à utiliser plus efficacement les fonds alloués par l'UE.

Le programme InvestEU rassemble donc les instruments de financement du cadre budgétaire 2014-2020 suivants :



(Source : Commission européenne - « Qu'est-ce que le programme Invest EU » : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-june2018-what-is-investeu_fr.pdf)

II. L'architecture du programme InvestEU

Le programme InvestEU est composé de trois éléments : le Fonds InvestEU, la plateforme de conseil InvestEU et le portail InvestEU.

▪ Le Fonds InvestEU

Il s'agit du cœur du programme InvestEU. Le Fonds InvestEU devrait être doté **d'une garantie budgétaire de 38 milliards d'euros** selon dans la proposition de règlement de la Commission européenne¹, dont 15.2 milliards d'euros seraient issus du budget de l'UE et provisionnés directement.

L'Union européenne entend de plus inciter ses partenaires financiers à garantir 9 milliards d'euros, élevant ainsi la garantie totale du fonds InvestEU à 47 milliards d'euros. Au total, la Commission espère mobiliser via le Fonds InvestEU et des investissements publics et privés **près de 650 milliards d'euros sur sept ans**.

▪ La plateforme de conseil InvestEU

La plateforme de conseil InvestEU sera le successeur de la plateforme européenne de conseil en investissement², qui assurait ce **rôle de conseil** dans le cadre du plan d'investissement EFSI. Cette nouvelle plateforme sera un **guichet unique pour l'assistance aux projets d'investissements** demandant des financements du Fonds InvestEU. Elle fournira un appui et une **assistance technique** afin d'aider à préparer, élaborer, structurer et mettre en œuvre les projets, y compris en termes de renforcement des capacités.

▪ Le portail InvestEU

Le portail InvestEU remplacera le portail européen des projets d'investissements³ du plan d'investissement EFSI. Son objectif est de **donner de la visibilité aux projets d'investissements** à travers l'UE. Il rapproche les investisseurs des promoteurs de projets en fournissant une base de données, en donnant une plus grande visibilité aux projets et en permettant aux investisseurs de trouver des possibilités d'investissement dans le secteur ou le lieu qui les intéresse.

III. Le fonctionnement du programme InvestEU

▪ Les intermédiaires de financement

Le programme InvestEU fonctionne grâce à un mécanisme de garantie budgétaire. L'argent mobilisé par le Fonds InvestEU est en réalité une garantie qui soutiendra les projets d'investissements des partenaires financiers de l'Union européenne.

Le principal partenaire de l'UE est le **Groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI)**, qui était en charge de la gestion du Plan Juncker. Cependant, d'autres partenaires financiers sont envisagés tels que la **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)**, la **Banque mondiale** et la **Banque du Conseil de l'Europe**. De plus, des **banques nationales de développement**,

¹ Proposition de règlement instaurant le programme InvestEU : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:319a131d-6af6-11e8-9483-01aa75ed71a1.0001.03/DOC_1&format=PDF

² Plateforme européenne de conseil en investissement : <https://eiah.eib.org/index>

³ Le portail européen de projets d'investissement : <https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/index.html>

travaillant en groupe afin de couvrir au moins trois Etats membres, auront directement accès à la garantie de l'Union.

L'objectif du programme InvestEU est donc d'encourager les banques à financer des projets d'investissement et également d'inciter les acteurs publics et privés à lancer des projets d'investissement auprès de banques bénéficiant de ce fonds de garantie.

Ainsi le programme InvestEU délivre une sorte de **label de qualité** à des projets d'investissements qui pourront bénéficier de la garantie du Fonds InvestEU. Un organisme responsable de la délivrance de ce label sera créé - le comité d'investissement ; il sera placé sous le contrôle de la Commission européenne.

▪ **Les critères d'éligibilité**

Les projets InvestEU doivent:

- Remédier à des défaillances du marché ou à des déficits d'investissement et être économiquement viables;
- Avoir besoin d'un soutien de l'UE pour démarrer;
- Créer un effet multiplicateur et, dans la mesure du possible, attirer des investissements privés;
- Contribuer à réaliser les objectifs stratégiques de l'UE.

Il est également possible de **combiner des financements InvestEU avec des subventions de l'UE**. Dans ce cas, les règles du programme InvestEU s'appliqueront à l'ensemble du projet.

Les promoteurs de projets devront adresser directement leur demande à la BEI, à leur banque nationale ou régionale de développement, ou encore aux autres partenaires financiers du programme InvestEU. Les PME quant à elles devront continuer à s'adresser à leurs banques publiques ou commerciales locales dont les produits financiers sont couverts par la garantie de l'UE.

IV. Pour en savoir plus

- **Proposition de règlement** établissant le programme InvestEU : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:319a131d-6af6-11e8-9483-01aa75ed71a1.0001.03/DOC_1&format=PDF
- **Communiqué de presse** de la Commission européenne du 6 juin 2018 « Budget de l'UE : soutenir l'emploi, la croissance et l'innovation en Europe grâce au programme InvestEU » : https://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4008_fr.htm
- **Texte de l'accord provisoire** : http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2018-0482-AM-042-042_FR.pdf?redirect
- **Question & Réponses** sur le programme InvestEU : https://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-4010_fr.htm
- **Fiche d'information** sur le programme InvestEU : https://ec.europa.eu/commission/publications/investeu-programme_en